



Commune de Solaro
41 RUE STRADA DI U
SULAGHJU
20240 SOLARO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Délibération : N° 2026-22

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt six le Jeudi 02 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU 20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

En exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2026

Votants : 14

Présent(s) : MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) : PORTA David

Secrétaire de séance : Michèle NICOLAI

Election des membres de la commission d'appel d'offres

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme POLI Madeleine

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20260402-2026_33-DE

M. SECONDI Philippe

M. ANDREANI Nicolas

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme GRUNDRICH-VIOLA Jocelyne

M. LUZI Frédéric

Mme BERNEDE-CASTAGNET Amandine

DECISION

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Mme POLI Madeleine

M. SECONDI Philippe

M. ANDREANI Nicolas

- délégués suppléants :

Mme GRUNDRICH-VIOLA Jocelyne

M. LUZI Frédéric

Mme BERNEDE-CASTAGNET Amandine

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 02 avril 2026

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

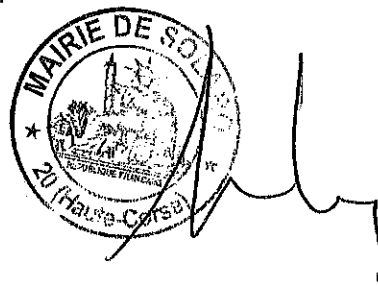
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03 avril 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com